

Depuis l'acquisition du Château en 2007, la collectivité a été saisie de différents projets dont aucun ne correspondait à ces objectifs initiaux, notamment en terme de qualité.

Au printemps 2009, un nouveau projet a été proposé par M. Enrico Caruso, propriétaire de l'Hostellerie des Remparts à Delle.

Ce projet, visant à la création d'une hôtellerie *** (classée à minima Logis de France), d'un restaurant et d'un centre de séminaire, correspond parfaitement aux objectifs du concours de définition.

Ce nouvel établissement répondrait en effet à un besoin réel dans l'aire urbaine comme l'ont montré les études de marché réalisées.

Bien entendu, il apporterait à Beaucourt, une activité de qualité, attractive et créatrice d'emploi.

Il permettrait, enfin, de valoriser de belle manière le patrimoine Japy.

Les éléments de cette cession sont actuellement à l'étude.

Il conviendrait dans un premier temps que le conseil municipal prenne une position de principe favorable à la cession du Château Robert et des terrains d'emprise afin que ce projet puisse se lancer notamment pour ce qui concerne le permis de construire.

Un acte notarié pourrait être validé lors d'une séance du conseil municipal en septembre 2009. Cet acte permettrait notamment de garantir à la commune la réalisation du projet tel que présenté.

Après avis de France Domaine, cette cession pourrait se faire pour un montant de 50 000 euros, les frais étant à la charge de l'acquéreur comme de coutume.

Le terrain nécessite un découpage de parcelles existantes.

La superficie serait d'environ 10 960 m² intégrant le terrain d'usage du Château et aussi, en complément, le parking situé au bout de l'allée du Parc des Cèdres qui serait rétrocédé.

Un logement serait construit côté sud ouest du terrain (voir annexes).

M. Caruso a présenté son projet en début de séance du conseil municipal.

Cédric PERRIN demande que l'on garde confidentiel le nom de l'acquéreur pour le moment.

Pour le Maire, le projet est porteur d'emplois, comble un manque en hôtellerie, diversifie l'offre de restauration, sauvegarde notre patrimoine, valorise la commune et renforce son attractivité.

Guy BERTHLOT pense aussi que le projet est une très bonne chose. La position de principe est donc favorable ce soir.

Il relève cependant le faible coût d'acquisition de la parcelle privative et regrette cette installation d'une maison privée.

Thierry BESSON explique que son groupe est tout à fait favorable au projet. Il faut penser à l'échelle de l'Aire urbaine et aller vite.

A l'unanimité, le conseil municipal prend une position de principe favorable au projet présenté et à la cession aux conditions précitées.

ORGANISMES EXTÉRIEURS

2 – Adhésion de la CCST au Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort

En tant qu'autorité organisatrice des transports urbains (AOTU), le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) du Territoire de Belfort a pour objet l'organisation et l'exploitation des transports collectifs dans le Territoire de Belfort dans le périmètre des communes et EPCI membres.

Il constitue ainsi le cadre institutionnel le mieux adapté pour coordonner les politiques sectorielles des transports des différents acteurs que sont le Département, les Communes et leurs EPCI, et pour organiser les divers modes de déplacement.

Les compétences du SMTC sont :

- Les transports urbains,
- Les transports périurbains,
- Les transports scolaires réservés.

Depuis octobre 2007, le SMTCTB a mis en place deux nouveaux services :

- Le Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR),
- Le Transport à la Demande (TAD).

La CCST, n'adhérant pas au SMTCTB, ne peut bénéficier de ces nouveaux services. En effet, le syndicat a décidé d'exercer ces transports uniquement sur les ensembles de communautés de communes adhérentes.

Une adhésion de la CCST permettrait l'accès des administrés à ces services.

La procédure à suivre pour l'adhésion est la suivante :

1/ Les communes actuellement membres (Beaucourt, Courtelevant, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Lebetain, Réchésy) devront sortir du syndicat puisque la CCST les y représentera dorénavant.

2/ L'ensemble des communes membres devront délibérer afin de permettre l'adhésion de la CCST au SMTCTB.

L'adhésion pourrait être effective à compter du 1^{er} juillet 2009.

La CCST sera représentée par 3 délégués au sein du syndicat.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de sortir du SMTC,**
- **autorise la CCST à adhérer au SMTC.**

PETITE ENFANCE - ENFANCE - ÉDUCATION

3 - Motion de soutien pour le Collège de Beaucourt

Rapporteur : Cédric PERRIN

Le conseil municipal souhaite attirer l'attention du conseil général du Doubs sur la situation du collège Saint-Exupéry de Beaucourt.

En effet, alors qu'une convention règle depuis plus de 30 ans le périmètre de recrutement du collège de Beaucourt, le Conseil Général du Doubs envisage de réintégrer les élèves de Dampierre les Bois et de Dasle dans les collèges du Doubs.

Nous ne pouvons accepter que l'intérêt des collégiens ne soit nullement pris en compte dans cette décision guidée par la seule logique comptable.

En effet, le collège Saint-Exupéry de Beaucourt, dans lequel sont scolarisés les enfants de Dasle et de Dampierre les Bois, est à quelques centaines de mètres des deux communes du Doubs. C'est sans doute pour cette raison essentielle que depuis plus de trente ans, il accueille les enfants du département voisin.

Ces deux communes forment, avec Beaucourt, une entité géographique cohérente, un même bassin de vie.

Or, la décision du Conseil Général du Doubs ne satisfait absolument pas les parents d'élèves du Doubs qui le rappellent avec force depuis quelques semaines.

Si cette « réforme » devait avoir lieu, les enfants du Doubs devraient parcourir plusieurs kilomètres pour se rendre à Seloncourt.

Ils devraient obligatoirement être demi-pensionnaires et le Conseil Général du Doubs ne mettrait à leur disposition qu'un bus le matin et un le soir, les obligeant à des horaires contraignants et les empêchant de bénéficier d'activités comme l'accompagnement éducatif par exemple.

Il paraît évident que d'autres collégiens, dans d'autres endroits, ont également ces contraintes, cependant, la proximité du collège de Beaucourt permet d'éviter ces problèmes et facilite la scolarisation de ces 150 enfants.

Si une telle mesure devait aboutir, elle ferait perdre près de 150 élèves au collège de Beaucourt. Ce qui n'est pas acceptable au vu de l'investissement de plus de 2 millions d'euros prévus par le Conseil Général du Territoire de Belfort dans le cadre du contrat collège.

A l'unanimité, dans l'intérêt des enfants, le Conseil Municipal de Beaucourt demande au Conseil Général du Doubs de ne pas revenir sur le principe de la scolarisation des enfants de Dasle et de Dampierre les Bois au collège Saint-Exupéry de Beaucourt.

CULTURE et ANIMATIONS

4 - Musée JAPY – Exposition « Il était une fois les Fonteneilles » - demandes de subventions

Rapporteur : Charly FISCHER

Vestige imposant de l'épopée Japy, le site des Fonteneilles constitue un lieu d'enjeux forts pour l'avenir de la commune de Beaucourt.

En 2002, une réflexion ambitieuse a ainsi été engagée visant à concilier la préservation et la valorisation des atouts patrimoniaux du site avec des objectifs de développement économique, touristique, culturel et de loisirs.

En 2003, un concours de définition réunissant trois équipes pluridisciplinaires a permis de synthétiser un programme de reconversion et d'aménagement pour les Fonteneilles.

Suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier en octobre 2007, les modalités de dépollutions ont été validées par la DRIRE au courant de l'été 2008 et une première phase de travaux (désamiantage et démolition) a été engagée par la ville le 5 janvier 2009.

13 000 m² ont ainsi été démolis au cours du premier semestre 2009. D'un côté, un ensemble de 6000 m², constitué notamment de sheds, a été conservé avec une vocation économique. De l'autre, l'usine du Fer à cheval (6000 m²), bâtiment datant de la fin du XIX^{ème} et constitué de briques et de charpentes métalliques sur le modèle « Eiffel », aura vocation à accueillir de l'activité économique, des services publics, des associations, peut-être des logements, et, bien entendu, le Musée Japy.

La Ville de Beaucourt a souhaité proposer au public, dans le cadre de cette renaissance du site industrielle Japy, un événement présentant différents regards sur les Fonteneilles : peintures, photographies, sculpture, et une exposition didactique au Musée Japy, sous le titre « Il était une fois les Fonteneilles ».

□ Sur le site du fer à cheval aux Fonteneilles

Exposition des œuvres de Laurent Methot

Peintures sur toiles sur le thème de l'usine des Fonteneilles

Exposition Patrick Choffat / Denis Lucaselli

Sculptures métalliques

Exposition " Traces industrielles"

Photographies réalisées avant démolitions par 6 membres de l'Atelier d'Expression photographique – Collectif 'Ero (Belfort) sur le site des Fonteneilles

Inauguration d'une sculpture monumentale

Œuvre collective de Patrick Choffat et Denis Lucaselli réalisée à partir de structures métalliques issues des démolitions des bâtiments des Fonteneilles.

Exposition Kent

Dans le cadre d'un partenariat avec la Maison pour Tous de Beaucourt qui proposera un concert du chanteur Kent, le 11 septembre 2009, une exposition des planches originales de « L'Homme de Mars », dernière bande dessinée de l'artiste, sera présentée aux Fonteneilles

Expositions du 12 au 27 septembre 2009 du mercredi au dimanche – 14h00 / 17h00 – entrée libre

□ Au Musée Japy

Exposition « Portrait d'Usines »

Histoire et avenir des Fonteneilles (Photographies, archives, documents, objets de fabrication...)

Exposition « Mémoires de Japy »

Photographies (Daniel Nowak) et interviews d'anciens ouvriers du site Japy des Fonteneilles

Du 12 septembre au 20 décembre 2009

Du mercredi au dimanche – 14h00 / 17h00

Budget prévisionnel de la manifestation

"IL ÉTAIT UNE FOIS LES FONTENEILLES"

DÉPENSES	MONTANT (euros HT)	RECETTES	MONTANT (euros HT)
Commissariat Expo	1 000	Etat	3 000
Location Eclairage exposition	1 500	Ville	2 500
Création œuvre monumentale	2 800	Conseil général	3 000
Muséographie		Région	1 500
expo "Portrait d'usine"	2 900		
expo "Mémoires de Japy"	1 200		
expo "Traces industrielles"	2 000	CCST	1 500
Communication et Parution	1 100	Autres	1 000
TOTAL	12 500	TOTAL	12 500

Après lecture du rapport, Luc RENAUD demande à ce que l'opposition soit associée à la reconversion des Fonteneilles.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le programme de l'exposition « Il était une fois l'Usine des Fonteneilles », et autorise le Maire à solliciter les subventions au plus fort taux.

5 - Musée JAPY – Convention avec les MTTC – Avenant pour le pack Communication

Rapporteur : Charly FISCHER

Depuis le printemps 2008, les Musées des techniques et cultures comtoises révisent leur stratégie de communication avec le souhait de la rendre plus efficace. Parallèlement, le réseau et ses partenaires ont souhaité remplacer le passeport créé en 1992 par un chéquier de réduction.

Le 30 avril, le musée Japy a été convié à une réunion de travail relative à ces nouveaux outils de promotion et de communication. Les MTCC ont présenté un pack comportant trois volets :

- Un portail internet ayant pour but de valoriser la thématique « Patrimoine industriel » et de réunir tous les musées situés sur le massif jurassien et suisse traitant de cette thématique. Il devra également relayer et développer l'offre déclinée sur les outils papier, proposer et tester des offres spéciales.
- Un chéquier composé d'un chèque par musée, comportant un coupon détachable et ouvrant droit à une réduction.
- Un guide circuits groupes, c'est-à-dire un ensemble de fiches présentant chaque site, envoyé aux prescripteurs de groupes intéressés. Ceux-ci seront ensuite invités à se pré-inscrire sur le portail. Ils découvriront alors l'offre du moment et pourront bénéficier d'une réduction lors de leur visite.

Coût de l'opération : le budget prévu par les MTCC s'élève à 516 000,00€ sur trois ans, à raison de :

- 28 500,00€/an pour le portail,
- 124 500,00€/an pour le chéquier,
- 19 000,00€/an pour le guide circuits groupes.

Concernant la ville de Beaucourt et le musée Japy, cette adhésion au pack communication est **incluse dans la contribution totale forfaitaire au réseau**. Elle est fixée pour 3 ans et a été calculée en fonction du nombre de chéquiers que le site peut diffuser proportionnellement à ses fréquentations. 500 exemplaires sont destinés au musée Japy.

Seule une personnalisation des chéquiers, réalisée à la demande des sites concernés, implique un coût supplémentaire.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la signature d'un avenant à la convention tri-annuelle établie avec les MTCC pour la mise en œuvre du Pack communication.

FINANCES

6 - Location du Foyer Georges-Brassens – Caution et acompte

Rapporteur : Cédric PERRIN

Un règlement d'utilisation pris par arrêté du Maire fixe les modalités de location des salles du Foyer Georges-Brassens à Beaucourt.

Deux modifications sont proposées à ce règlement qui nécessitent une décision du conseil municipal.

En effet, depuis quelques années, la commune observe, d'une part une augmentation des dégradations lors d'occupation par des particuliers, d'autre part une augmentation des annulations tardives.

Afin de prévenir ces difficultés et de faciliter la réparation dans le second cas, le conseil municipal, à l'unanimité, décide, dans le cadre de la location des salles du Foyer par des particuliers pour des « repas », « bals », « manifestations familiales » ou « autres » :

- le versement d'une caution de 500 euros,
- le versement à la réservation d'un acompte à la commune représentant 30 % du coût total de location. Cet acompte sera conservé en cas d'annulation ne respectant pas le délai de 5 jours francs, sauf cas de force majeure.

7 - Station d'épuration - Tarif des boues

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Par contrat signé en 2005, le prix HT d'enlèvement de la tonne de boues à la station d'épuration a été fixé à 16 euros.

A l'unanimité, le conseil municipal passe ce prix à 17 euros HT la tonne à compter du 15 juillet 2009.

8 - Maison de l'Enfant – Tarif des vacances journalières

Rapporteur : Bénédicte TISSERAND

A l'unanimité, le conseil municipal décide, à compter des sessions de loisirs des vacances d'été 2009, l'augmentation du tarif de vacation « Animateurs occasionnels » à la journée et la création d'un tarif de vacation de « Directeur occasionnel » à la journée.

Les propositions sont les suivantes :

Augmentation des tarifs vacations « Animateurs occasionnels » à la journée :

Qualifications	Anciens tarifs (bruts)	Propositions
Animateur titulaire BAFA	30,00 €	32,00 €
Animateur stagiaires BAFA	25,00 €	27,00 €
Animateur sans formation	20,00 €	22,00 €

Création des tarifs vacations « Directeurs occasionnels » à la journée :

Propositions :

Postes / Qualifications	Propositions (bruts)
Directeur :	
Directeur titulaire BAFD	65,00 €
Directeur stagiaire BAFD	58,00 €
Directeur Adjoint :	
Directeur adjoint titulaire BAFD	50,00 €
Directeur adjoint stagiaire BAFD	40,00 €
Directeur adjoint sans formation	35,00 €

Ces tarifs sont évalués par rapport aux tarifs en vigueur de la convention collective de l'animation et communément appliqués.

9 - 2^{ème} bourse horlogère de Beaucourt - Tarifs

Rapporteur : Cédric PERRIN

Suite au succès de la 1^{ère} bourse horlogère organisée en septembre 2008 dans le cadre de la manifestation « Beaucourt fête Japy », la Ville de Beaucourt renouvelle cette manifestation le dimanche 20 septembre 2009 au Foyer Georges-Brassens.

Afin de palier une carence de l'initiative privée, la Ville de Beaucourt se porte organisatrice de la 2^{ème} bourse horlogère de Beaucourt.

A ce titre, elle propose une tarification pour l'entrée de la bourse et pour la location des stands aux exposants sur les mêmes montants que ceux appliqués en 2008.

STAND	TARIFICATION
Entrée de la bourse	Gratuit
Table de 2 mètres x 0,60 mètres	30 €
2 tables pour un stand de 4 mètres x 0,60 mètres	60 €

Une tarification pour la location des stands aux exposants étant appliquée, il convient de décider de l'affectation des recettes générées par la bourse horlogère.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de l'organisation de la 2^e bourse horlogère par la commune de Beaucourt,
- vote la tarification proposée ci-dessus,
- affecte le bénéfice de la location des stands au Centre Communal d'Action Sociale de Beaucourt.

URBANISME – VOIRIE - FORÊT

10 - FORÊTS - Coupes de l'exercice 2009

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

Les services de l'ONF proposent de réaliser le programme suivant pour l'année 2009.

A – d'Approuver l'assiette des coupes de l'exercice 2009 dans les parcelles de la forêt communale N° 13a, 13r, 14a, 14r, 28r, 29r et 30r.

B – de décider :

1°) de vendre en bois façonnés sur coupe en bord de route les arbres susceptibles de fournir des grumes dans les parcelles N° 13a, 13r, 14a, 14r, 28r, 29r et 30r.

Les travaux d'exploitation et de débardage seront réalisés après passation d'un marché avec un entrepreneur exploitant.

Les produits ainsi façonnés seront mis en vente, par les soins de l'O.N.F. dans le cadre d'une vente groupée.

2°) de partager, non façonnés, aux affouagistes le bois de chauffage dans les parcelles N° 13a, 13r, 14a, 14r, 28r, 29r et 30r, **et en demande pour cela la délivrance.**

C – de fixer les conditions d'exploitation suivantes pour l'affouage délivré non façonné :

1°) L'exploitation du bois d'affouage délivré sur pied ou non façonné dans la forêt communale sera réalisée par les affouagistes eux-mêmes et après partage, sous la responsabilité du garant dont les noms et signature suivent :

- garant : M. Didier MILBERGUE

Faute par les affouagistes de respecter les délais ou conditions, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur droit pour cet exercice, et la commune disposera librement des produits.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à lancer la commande correspondante au programme présenté.

11 - Marché de maîtrise d'œuvre – Aménagement de la place Salengro - Avenant n°3

Rapporteur : Cédric PERRIN

Compte tenu de la charge de travail du service concerné ainsi que des désagréments constatés au cours des deux tranches précédentes, il est proposé de confier le suivi du chantier au concepteur du projet, contrairement à ce qui avait été fait pour les 2 tranches déjà réalisées.

Daniel PECHIN explique que son groupe s'abstiendra car le coût des travaux est très important dans le contexte de crise. On aurait pu faire plus simple.

Cédric PERRIN précise qu'il ne veut pas faire des économies de bouts de chandelles. Il y a un surplus car le projet est plus complet avec l'ajout de la sécurisation des abords de l'école, l'aménagement de l'arrière de la Mairie, l'aménagement de la Stèle... LA qualité aussi a été privilégiée.

Pour cela, le conseil municipal décide, à la majorité et trois abstentions (Daniel PECHIN, Mohamed ZÉRIGAT, Thierry BESSON) de la signature d'un avenant au marché (corrigeant les missions DET (Direction et Exécution des Travaux) et AOR (Assistance aux Opérations de Réception)) ce qui induit le paiement supplémentaire de 16 915.49 € ht par rapport au contrat initial avec l'Atelier Villes & Paysages et le cabinet Clerget.

DIVERS

Pas de questions diverses